

Sécurité et circulation routière

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Délégation à la sécurité et à la circulation routières

Décision du 14 avril 2009 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité technique paritaire spécial institué auprès de la déléguée à la sécurité et à la circulation routières

NOR : DEVS0908527S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des ressources humaines,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires, notamment son article 11, alinéa 2 ;
Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
Vu l'arrêté du 27 novembre 2008 portant création de comités techniques paritaires au sein des services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
Vu l'arrêté ministériel du 17 février 2009 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires des directions d'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
Vu les résultats de la consultation des personnels de certains services et directions du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 3 février 2009 ;
Vu les propositions des organisations syndicales,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés pour siéger au sein du comité technique paritaire spécial auprès de la déléguée à la sécurité et à la circulation routières :

Représentants de l'administration

Membres titulaires

Mme Michèle MERLI, préfète ;
M. Frédéric GREGGIO, ingénieur des ponts et chaussées ;
Mme Sylviane DUBAIL, conseillère d'administration de l'écologie ;
M. Marc MEUNIER, sous-directeur ;
M. Michel VILBOIS, sous-directeur ;
Mme Laurence DERRIEN, agent contractuel ;
M. Jean CHAPELON, ingénieur général des ponts et chaussées ;
Mme Françoise MORIN, conseillère d'administration de l'écologie ;
Mme Catherine FERREOL, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
Mme Michèle BALAGUER-MOTA, attachée d'administration de l'équipement.

Membres suppléants

M. Gérard CHATAIGNER, sous-directeur ;
Mme Marie-Christine VERGEZ, attachée principale d'administration de l'équipement ;
Mme Catherine MARQUE, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat ;
M. Jean-Pierre FOUGERE, agent contractuel ;
Mme Claudine BOURHIS, ingénieur des ponts et chaussées ;
Mme Laurence DUDAL, agent contractuel ;
M. Paul GERAULT, agent contractuel ;
M. Guillaume PASSARD, attaché principal d'administration de l'équipement ;
Mme Emmanuelle LE FEVRE, attachée principale d'administration de l'équipement ;
M. Antoine VERNIER, attaché d'administration de l'équipement.

Représentants des organisations syndicales

Membres titulaires

Mme Christiane CHANLIAU au titre du syndicat CGT ;
M. Arnaud DEMAY au titre du syndicat CGT ;
Mme Isabelle IBENE au titre du syndicat CGT ;
Mme Marie LACOR au titre du syndicat CGT ;
Mme Fadila TIET-LAOUATI au titre du syndicat CGT ;
M. Raymond BOUSOULDES au titre du syndicat FO ;
M. Jean-Michel MALBERT au titre du syndicat FO ;
M. Stéphane MUNCH au titre du syndicat FO ;
Mme Nicole FIEVET au titre du syndicat CFDT ;
Mme Catherine LISSA au titre du syndicat CFDT.

Membres suppléants

Mme Mireille CHARDRON au titre du syndicat CGT ;
Mme Marie-Christine DANDONNEAU au titre du syndicat CGT ;
Mme Elisabeth GRILLON au titre du syndicat CGT ;
Mme Céline OIGNON au titre du syndicat CGT ;
M. Christian PRAT au titre du syndicat CGT ;
Mme Nathalie LEROY au titre du syndicat FO ;
Mme Nathalie ALEXANIAN au titre du syndicat CFDT ;
Mme Marie-José TRISTANT au titre du syndicat CFDT.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 14 avril 2009.

Le directeur des ressources humaines,
J.-C. RUYSSCHAERT